



Assemblée générale

Distr. générale
1er octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 101 b) de l'ordre du jour

**Activités opérationnelles de développement : coopération économique
et technique entre pays en développement**

État de la coopération Sud-Sud

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions 52/205 et 50/119 de l'Assemblée générale, adoptées respectivement les 18 décembre 1997 et 20 décembre 1995. Il passe en revue l'évolution et les tendances récentes de la coopération Sud-Sud, particulièrement dans les domaines des échanges commerciaux, des investissements et des finances. Il examine aussi dans quelle mesure l'appui du système multilatéral a contribué à cette coopération. Il décrit spécialement la création de partenariats largement représentatifs, le renforcement des capacités collectives, la mise en réseau des connaissances et l'intégration des modalités de la coopération économique et technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies. Le rapport met en relief l'importance de la coopération Sud-Sud à l'heure de la mondialisation et contient un certain nombre de suggestions pour améliorer cette coopération.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Évolution et tendances récentes de la coopération Sud-Sud	5–28	3
A. Aperçu général	5–12	3
B. Tendances récentes de la coopération Sud-Sud	13–28	5
III. Appui multilatéral à la coopération Sud-Sud	29–46	9
A. Renforcement des partenariats élargis dans le contexte de la coopération Sud-Sud	31–35	10
B. Renforcer les capacités collectives des pays en développement	36–41	11
C. Mettre le Sud en réseau	42–46	12
D. Intégration de la coopération Sud-Sud dans des activités opérationnelles ...	47–48	12
IV. Conclusion	49–53	13

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 50/119 du 20 décembre 1995, intitulée *Coopération économique et technique entre pays en développement et Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud*, a prié le Secrétaire général de lui soumettre tous les deux ans un rapport intitulé «État de la coopération Sud-Sud». Le premier rapport de ce type a été soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, en 1997 (A/52/402). L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/205 du 18 décembre 1997, a pris note du rapport, décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session la question subsidiaire intitulée «Coopération économique et technique entre pays en développement» et prié le Secrétaire général de faire rapport sur la mise en oeuvre de la résolution.

2. Toujours dans la résolution 52/205, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'incorporer dans son rapport sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, qu'il devait lui soumettre à sa cinquante-troisième session, une évaluation et des recommandations visant à renforcer l'intégration des modalités de coopération économique et technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Elle a décidé aussi de tenir une réunion commémorative d'une journée au début de sa cinquante-troisième session pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement. Elle a, de même, invité le système de développement des Nations Unies à formuler des recommandations concrètes pour aider à mettre en oeuvre la Déclaration et le Plan d'action de San José pour la coopération Sud-Sud, et à intensifier son action à l'appui de la coopération économique et technique entre pays en développement.

3. Le présent rapport a été établi conformément aux deux résolutions susmentionnées. Il passe en revue l'évolution et les tendances récentes de la coopération Sud-Sud, examinant en particulier la coopération régionale et sous-régionale, les échanges commerciaux, les investissements et les finances, l'industrie, la technologie et le développement des entreprises. Il décrit également l'appui que le système multilatéral procure à la coopération Sud-Sud dans la mesure où il a contribué à élargir les partenariats mondiaux et à renforcer les capacités collectives et la mise en réseau des connaissances dans l'ensemble des pays du Sud, pour faciliter cette coopération. Les progrès accomplis dans l'intégration des modalités de la coopération économique et technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du

système de développement des Nations Unies sont aussi exposés brièvement. Le rapport met en relief l'importance de la coopération Sud-Sud à l'heure de la mondialisation et présente un certain nombre de suggestions pour améliorer davantage encore cette coopération.

4. La rédaction du présent rapport s'appuie sur les études pertinentes faites récemment par plusieurs organisations et institutions multilatérales et intergouvernementales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Centre Sud. Il s'appuie aussi largement sur les rapports soumis sur le sujet examiné par d'autres organismes et institutions des Nations Unies, dont les commissions régionales, à l'occasion de la onzième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, tenue à New York du 1er au 4 juin 1999 (TCDC/II/1 et Corr.1 et TCDC/II/2). Le rapport du Comité de haut niveau est soumis lui aussi à l'examen de l'Assemblée générale (DP/1999/L.12).

II. Évolution et tendances récentes de la coopération Sud-Sud

A. Aperçu général

5. La coopération Sud-Sud est une vaste notion. Du point de vue opérationnel, deux volets sont souvent distingués : la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement. En général, la coopération économique correspond à la coopération Sud-Sud dans les domaines des échanges commerciaux, des investissements et des finances. Elle englobe aussi la coopération dans les autres secteurs économiques, comme l'industrie, la technologie et la communication. Quant à la coopération technique, elle correspond au renforcement, à la mise en commun et au partage des capacités (humaines, institutionnelles, techniques et financières) pour favoriser l'existence d'un environnement favorable au progrès socioéconomique dans les pays en développement. Ces deux formes de coopération s'étayent mutuellement : la coopération technique aide à établir les conditions nécessaires à la coopération économique et la coopération économique fournit le cadre de la coopération technique.

6. La présente section du rapport passe en revue l'évolution et les tendances récentes de la coopération Sud-Sud,

particulièrement dans les domaines des échanges commerciaux, des investissements et des finances.

7. Le nouvel environnement économique se caractérise par la mondialisation et l'intégration du marché mondial provoquées par la libéralisation et le progrès des techniques. Tous les facteurs de production, sauf la main-d'œuvre, ont aujourd'hui une mobilité internationale plus grande que jamais. Néanmoins, l'expansion régulière des exportations et la croissance extraordinaire des flux de capitaux cachent d'énormes disparités entre les pays et les régions. Selon le Rapport sur le développement humain du PNUD pour 1999, l'intégration mondiale rapide mais inégale touche tous les niveaux de revenus et de développement humain. D'après le Rapport sur l'investissement dans le monde, le montant total de l'investissement étranger direct mondial s'est élevé, en 1997 à 400 milliards de dollars dont 37 % seulement sont allés aux pays en développement et 5 % aux économies en transition. Les 20 % les plus favorisés de la population mondiale dans les pays industrialisés bénéficient de 82 % du commerce d'exportation en expansion et de 68 % de l'investissement étranger direct, tandis que les 20 % les moins favorisés, vivant en majorité dans les pays en développement recueillent à peine plus de 1 %. Le cinquième de la population mondiale le plus riche dispose de plus de 86 % du produit mondial et il est à l'origine de 93,6 % de l'usage de l'Internet. Plus d'un quart des 4,5 milliards d'habitants des pays en développement n'a toujours pas accès à un certain nombre de choix fondamentaux d'existence. Près de 1,3 milliard de personnes ne disposent pas d'eau propre et vivent avec un revenu quotidien qui n'atteint pas un dollar.

8. Face aux défis de la mondialisation, beaucoup de pays en développement ont entrepris d'ambitieuses réformes économiques, libéralisé les échanges commerciaux, éliminé ou réduit les contrôles des prix, diminué les interventions de l'État et maîtrisé l'inflation. Il en résulte une convergence des politiques économiques dans la plupart des pays en développement, à l'intérieur des régions et d'une région à l'autre, et les perspectives d'une coopération économique et technique plus étroite et plus intense entre eux s'en trouvent élargies. Le renforcement de la différenciation et de l'inventivité parmi les pays en développement, du point de vue des niveaux de développement et des capacités techniques, ouvre également des possibilités nouvelles de coopération plus proche.

9. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud part de la nécessité que les pays en développement renforcent les capacités collectives et individuelles pour relever les défis et saisir les possibilités multiples qui accompagnent la mondialisation. La coopération Sud-Sud est donc de plus pratiquée par les pays en développement comme une politique générale et une stratégie concrète de croissance économique durable

par l'expansion des échanges commerciaux, la diversification des investissements, la complémentarité industrielle et le transfert de technologie. L'objectif est d'assurer la participation effective de tous les pays à l'économie mondiale en voie d'intégration rapide et d'éviter que les membres économiquement défavorisés s'enfoncent davantage dans la marginalisation.

10. La coopération Sud-Sud a pris un nouvel élan ces dernières années, surtout aux échelons régional et sous-régional. Les pays en développement cherchent de plus en plus à tirer parti des liens spéciaux créés par les ressources partagées, la proximité géographique, la convergence culturelle et économique et l'amélioration des liaisons de transport et de communication. Selon la Banque mondiale, le nombre des arrangements de coopération régionaux et sous-régionaux est passé de 39 dans les années 70 à 82 dans la période 1990-1997. De nouveaux dispositifs de coopération, comme le triangle de croissance Johore-Singapour et Riau et la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande, se sont constitués. Les arrangements de coopération régionaux et sous-régionaux plus anciens ont repris vigueur. Le Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR), par exemple, devient un marché commun du Sud extrêmement actif en Amérique latine. L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est redouble d'efforts pour créer une zone de libre échange. L'Association sud-asiatique de coopération régionale a décidé, elle aussi, d'accélérer sa transformation en une sous-région de libre échange, sur la base d'un Accord d'échanges commerciaux préférentiels lancé en 1995. L'Association de libre échange latino-américaine reprend vie également sous la forme d'une association pour l'intégration en Amérique latine. Des négociations sur la relance de la Communauté de l'Afrique de l'Est sont aujourd'hui bien avancées.

11. Cette évolution a contribué de nombreuses manières à renforcer la coopération Sud-Sud dans les domaines des échanges commerciaux, des investissements et des finances, tout en ouvrant des possibilités nouvelles de coopération dans d'autres domaines, comme l'industrie, la technologie et le développement des entreprises. Le commerce Sud-Sud a augmenté sensiblement : il représentait 42 % du total des exportations des pays en développement en 1997, au lieu de 32 % en 1990. Les flux Sud-Sud d'investissements et de ressources financières ont augmenté eux aussi, surtout en Asie et en Amérique latine. La coopération Sud-Sud dans les domaines de l'industrie, de la technologie et du développement des entreprises est elle aussi en expansion, principalement pour créer des liaisons de transport et de communication régionales et sous-régionales et renforcer celles qui existent déjà.

12. Malgré tous ces progrès, l'attachement historique aux rapports traditionnels Nord-Sud dans les échanges commerciaux, l'aide et les finances, de même que les infrastructures institutionnelles en place pour la coopération Nord-Sud brident toujours les possibilités de coopération Sud-Sud. Avant tout, l'insuffisance du financement disponible pour la coopération Sud-Sud reste un obstacle considérable.

B. Tendances récentes de la coopération Sud-Sud

Échanges commerciaux

13. La croissance des échanges commerciaux des pays en développement a été en repli ces dernières années. En 1998, pour la première fois durant la décennie actuelle, elle a été inférieure au taux de croissance du commerce mondial. Cette évolution a été causée en grande partie par la détérioration des termes de l'échange et par l'effet de contagion de la crise financière asiatique. La chute des prix du pétrole en 1998 a encore aggravé la situation. Toutefois, comme l'indique le tableau 1, le commerce mondial augmente plus vite que la production mondiale et la tendance dans les années 90 se caractérise par des résultats relativement meilleurs pour les pays en développement. Plus important encore, et comme l'illustre le tableau 2, les échanges commerciaux Sud-Sud sont en expansion et les pays du Sud réalisent entre eux 42 % de leurs exportations.

14. Les arrangements économiques régionaux et sous-régionaux ont joué un rôle majeur pour stimuler la croissance du commerce international Sud-Sud. L'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République de Corée et la Thaïlande tiennent aujourd'hui une place de premier plan dans le commerce Sud-Sud. De 25 % à 45 % de leurs exportations sont dirigés vers les pays partenaires de la région et de 17 % à 35 % de leurs importations proviennent de ces mêmes partenaires. En 1996, environ 52 % du total des exportations de marchandises de l'Asie ont été vendus dans la région, tandis que 54 % du total des importations provenaient également de la région¹. Dans le Marché commun du Cône Sud, le commerce entre les États membres a augmenté dans les années 90 à un taux annuel de 19,4 %, alors que le total des échanges commerciaux a augmenté de 9,7 %. Les échanges commerciaux à l'intérieur du Marché commun du Cône Sud sont passés de 11% du total des échanges de la région en 1991 à 25% en 1998². Environ 16 % des exportations de produits agricoles et 13 % des exportations de produits miniers de l'Amérique latine sont à destination de l'Asie. Environ 20 % des produits agricoles de l'Afrique sont vendus à l'Asie, de même que 13 % des produits miniers de la région. Quant au Moyen-Orient, il exporte à peu près 57 % de ses produits miniers vers l'Asie³. En Afrique, cependant, la situation est différente pour tout un ensemble de raisons, notamment la croissance faible de la production, les termes de l'échange défavorables, les déficiences des liaisons de transport et de communication et le poids considérable de la dette.

Tableau I
Production et commerce mondiaux

(Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)

	<i>Années 80</i>	1994	1995	1996	1997	1998
Production mondiale	2,8	2,9	2,5	3,2	3,3	2,5
Pays en développement	2,4	5,6	4,6	5,7	5,8	3,5
Afrique	1,9	2,0	2,7	4,5	3,0	3,8
Asie	7,2	8,6	8,2	7,5	6,5	3,8
Asie de l'Est	7,1	7,6	7,6	6,6	5,5	1,0
Chine	9,1	12,6	10,5	9,7	8,8	8,0
Asie du Sud	5,3	5,2	6,2	6,0	5,1	5,3
Asie de l'Ouest	-2,2	-0,9	4,1	4,8	5,9	4,0

	Années 80	1994	1995	1996	1997	1998
Amérique latine et Caraïbes	1,0	5,5	-0,1	3,7	5,4	2,8
Commerce mondial	4,5	10,5	8,6	5,5	8,9	7,0
Pays en développement	—	14,7	12,4	10,4	10,7	3,8

Source : ONU, *Annuaire statistique du commerce international et La situation économique et sociale dans le monde*, 1998.

Tableau 2
Volume des exportations

(Milliards de dollars des États-Unis et pourcentage)

	1990	1994	1995	1996	1997	1998*
Exportations mondiales	3 437,0	4 225,0	5 074,0	5 300,0	5 506,0	5 290,0
Exportations des pays en développement	805,0	1 185,0	1 476,0	1 553,0	1 670,0	1 556,0
En proportion des exportations mondiales	23,4	28,0	29,1	29,3	30,3	29,4
Commerce entre pays en développement	276,0	482,0	605,0	644,0	700,0	
En proportion de leurs exportations totales	34,3	40,7	41,0	41,5	41,9	

Source : ONU, *Annuaire statistique du commerce international et La situation économique et sociale dans le monde*, 1998.

* Les chiffres de 1998 ont été calculés par interpolation à partir des statistiques financières internationales du FMI, août 1999.

15. D'autre part, les progrès technologiques réalisés en Asie et en Amérique latine annoncent une transformation modeste mais prometteuse par rapport à la division internationale du travail traditionnelle entre le Nord et le Sud. En effet, au lieu de simplement produire et exporter des produits primaires, le Sud augmente ses exportations de produits manufacturés. Cette tendance pourrait être l'amorce d'un développement accéléré à mesure qu'un plus grand nombre de pays du Sud deviendront d'importants producteurs et exportateurs de biens manufacturés.

16. Les améliorations des échanges commerciaux décrites plus haut restent mineures en proportion des flux commerciaux entre les pays développés et de la part totale des pays en développement dans le commerce mondial. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud dans le domaine du commerce international doit chercher activement à créer un environnement international équitable en prenant en considération les aspects suivants : a) une action concertée au sujet des arrangements commerciaux pour tirer parti de la souplesse accordée aux pays en développement dans les arrangements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); b) la coordination des politiques d'ensemble et des démarches choisies par rapport au régime mondial des échanges commerciaux, particulièrement au sujet de la révision de l'ordre du jour de l'OMC, de l'examen des questions nouvelles et de la série de négociations du millénaire; c) la poursuite et le renforcement du Système global de préférences commerciales

entre pays en développement (SGPC); et d) le renforcement des groupements économiques régionaux pour l'avancement du libre-échange intrarégional et, à terme, mondial.

17. Le financement du commerce international est un sujet qui préoccupe fortement de nombreux pays en développement car l'endettement réduit la capacité des pays du Sud d'augmenter leur production et leurs échanges commerciaux. Les mécanismes de compensation permettent de répondre essentiellement aux problèmes de liquidité mais, pour de nombreux pays, la véritable difficulté vient en fait du manque de ressources réelles. C'est pour cette raison que les arrangements qui établissent de tels mécanismes n'ont pas eu vraiment les effets attendus. L'Accord de Bangkok sur «les arrangements de compensation, par exemple, n'a guère fonctionné ces derniers temps. La révision des quotas du FMI en hausse de 36 % (de 392,5 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) à 533,3 milliards de DTS), suivie de l'attribution de 67 milliards 990 millions de DTS, procurera un surcroît de liquidité mais ne détendra guère la situation. Un phénomène semblable à la crise asiatique nécessitera toujours la mise en place de dispositifs de sauvetage spéciaux. Pour la plupart des pays en développement, particulièrement les pays à bas revenus, le problème majeur consiste à éliminer le fardeau de la dette. Aussi importe-t-il que les mesures adoptées récemment pour réduire la charge de la dette soient appliquées rapidement et étendues à davantage de pays.

Investissement et financement

18. Afin de profiter de l'expansion économique mondiale, les pays en développement se sont efforcés d'augmenter l'épargne intérieure et d'attirer les investissements étrangers. Certains de ces pays tirent parti du volume croissant des ressources financières mondiales, mais ils sont beaucoup plus nombreux à profiter des investissements étrangers. Il faut reconnaître dans ce contexte que la coopération Sud-Sud contribue pour une large part à attirer ce type d'investissement. Par le biais de l'intégration régionale et d'autres initiatives de collaboration, les pays élargissent les marchés, développent les infrastructures et mettent en place les cadres institutionnels nécessaires pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers.

19. On note un changement important dans la répartition des investissements étrangers directs (IED), dans le monde à la suite de la mondialisation. En 1990, le stock d'IED se chiffrait à 1 736 milliards de dollars, dont seulement 358 milliards de dollars, soit 20 %, dans des pays en développement. En 1997, le montant des investissements effectués dans ces pays était de 1 044 milliards de dollars, pour un montant total de 3 455 milliards de dollars. Le tableau 3 indique les entrées et les sorties de capitaux pour certaines années. Deux éléments sont à noter : la quasi-stagnation des courants d'IED vers l'Afrique et le volume important de sorties de capitaux d'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud. Le phénomène des sorties indique les investissements effectués par quelques sociétés du Sud dans des sociétés affiliées étrangères. La coopération en matière d'investissement est sans aucun doute florissante dans un certain nombre de pays en développement, les initiatives de sociétés nationales du Sud prenant un caractère transnational.

Tableau 3
Entrées et sorties annuelles d'IED

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1986-1991	1994	1995	1996	1997
Entrées					
Monde	159,000	243,000	331,000	338,000	400,000
Pays en développement	29,000	96,000	106,000	129,000	149,000
Afrique	2,900	5,700	5,100	4,800	4,700
Asie occidentale	1,300	1,500	-0,700	0,300	1,800
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	15,100	58,300	66,600	77,600	82,400
Communauté d'États indépendants	0,660	5,900	14,200	12,300	18,400
Amérique latine et Caraïbes	9,400	28,700	31,900	43,700	56,100
Sorties					
Monde	181,000	284,000	352,000	334,00	423,000
Pays en développement	11,300	42,500	45,600	49,200	61,100
Afrique	1,000	0,658	0,591	0,297	1,100
Asie occidentale	0,660	1,100	0,825	-0,871	0,505
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	8,300	35,600	41,800	47,400	50,100
Communauté d'États indépendants	0,250	0,268	0,408	0,993	3,300
Amérique latine et Caraïbes	1,300	5,200	2,300	2,300	9,000

Source: CNUCED, World Investment Report, 1998.

20. Une étude effectuée par le Centre du Sud contient certaines prévisions concernant les IED Sud-Sud pour certaines années du début des années 90, indiquant que le Chili, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, le Paraguay, Sri

Lanka et l'Uruguay avaient bénéficié d'investissements importants de pays en développement⁴. Il est évident que les sociétés transnationales des pays en développement investissent de plus en plus dans d'autres pays, mais il

n'existe pas d'estimations distinctes sur le volume des investissements effectués dans le Sud. Certaines compilations de la CNUCED donnent une idée générale des courants d'IED en provenance du Sud. En 1996, les 100 premières sociétés transnationales disposaient d'avoirs extérieurs se chiffrant à 1 800 milliards de dollars, et deux seulement étaient des sociétés du Sud, avec des avoirs d'un montant global de 22 milliards de dollars. Une liste des 50 premières sociétés transnationales du Sud indique que le montant de leurs avoirs extérieurs se chiffrait à 146 milliards de dollars. Les IED vers les pays d'Asie ont souffert en 1998 mais le volume global des courants d'IED vers les autres pays du Sud n'a pas été sérieusement affecté par la crise asiatique.

21. Les groupements régionaux, qui disposent de moyens d'action et d'autres mécanismes permettant de promouvoir la collaboration en matière de commerce et d'investissement, ont aidé à stimuler la coopération Sud-Sud dans ces domaines. L'expérience du Mercosur démontre que l'Argentine et le Brésil ont développé leurs investissements dans d'autres pays de la région dans divers secteurs, comme les télécommunications, les industries alimentaires, la pétrochimie, et la fabrication de machines et d'outillage. Il est essentiel d'associer dès le début le secteur privé et les institutions internationales de financement du développement à l'élaboration des plans d'intégration. Le plan d'aménagement de la région du Mékong, par exemple, établit le bien-fondé du renforcement de la coordination entre la Banque asiatique de développement et la Commission du Mékong.

22. La création de marchés communs, l'intégration régionale et la formation de groupements sous-régionaux sont des moyens efficaces de surmonter les obstacles liés à la dimension des marchés. Une infrastructure industrielle viable exige en outre un approvisionnement en énergie fiable et efficace, des réseaux de transport et de communications sûrs, des services bancaires adéquats et une main-d'oeuvre saine et qualifiée. De telles conditions ne peuvent être réunies du jour au lendemain, mais les déséquilibres engendrent parfois une action créatrice. Par exemple, l'absence de services permettant de se déplacer facilement et d'installations de transit peut accélérer la mise en place d'infrastructures dans les domaines des transports et des communications.

23. Les efforts actuellement déployés pour améliorer l'intermédiation financière dans les pays en développement peuvent contribuer dans une large mesure à accroître le volume des investissements. Certains pays en développement, comme la République de Corée, échangent des données d'expérience dans ce domaine avec d'autres pays en développement. À ce sujet, l'Atelier Asie-Afrique, organisé en 1998, à Maurice, par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département des

affaires économiques et sociales et le Groupe spécial du PNUD pour la coopération technique entre pays en développement sur l'intermédiation financière en Afrique, offre une occasion intéressante de promouvoir la coopération Sud-Sud. L'Atelier a permis aux participants africains d'échanger des données d'expérience avec les Asiatiques et d'adopter un plan d'action.

24. On s'efforce actuellement de permettre aux petites et moyennes entreprises d'obtenir des contrats de sous-traitance pour le marché mondial par le biais de mécanismes comme les groupements géographiques ou sectoriels d'entreprises ou les programmes d'échanges en matière de sous-traitance et de partenariat. L'industrie du logiciel de Bangalore en Inde et le groupement de petites et moyennes entreprises de Nnewi fabriquant des pièces détachées pour automobiles au Nigéria sont des exemples de la promotion de la production et du commerce par le biais de groupements. Dans 30 pays, 45 programmes d'échange en matière de sous-traitance et de partenariat ont été élaborés avec l'aide de l'ONUDI mais ils fonctionnent maintenant de manière indépendante.

25. La coopération dans les domaines de l'industrie, du transfert de technologie et du développement des entreprises est sans doute l'un des aspects les plus faibles de la coopération Sud-Sud. Cela est dû pour l'essentiel à la participation limitée du secteur privé aux projets de coopération Sud-Sud. Dans le passé, les activités de programmation de la coopération technique entre pays en développement n'ont permis de lancer que quelques initiatives de coopération sur le développement des entreprises et des technologies dans le secteur privé. La situation est en train de changer avec l'accélération de la coopération régionale, la libéralisation des échanges, la coopération en matière d'investissement, l'adaptation des technologies et le rôle accru des initiatives privées. Les accords entre entreprises en matière de transfert de technologie se multiplient; on en comptait en 1996 une quarantaine par an contre 10 dans les années 80. La CNUCED et l'ONUDI ont forgé une alliance stratégique pour la promotion des investissements et le développement des entreprises dans les pays en développement, afin de promouvoir les accords Sud-Sud en matière de commerce et d'investissement. Le succès de cette association dépendra essentiellement de la mobilisation d'investissements après la réalisation des études de faisabilité technique et la conception des projets. Il est primordial d'associer dès le début le secteur privé et d'établir des alliances stratégiques avec les institutions financières.

26. Les pays prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'accélérer le développement des transports et des communications pour tirer parti des avantages de la mondialisation. La croissance rapide du commerce de transit et du commerce électronique montre que l'intégration des réseaux

de transport et un bon système de communications peuvent apporter des avantages en matière de commerce et d'investissement. Le regain d'intérêt pour les systèmes de communications et les réseaux routiers régionaux en Asie du Sud et du Sud-Est et la référence à la coopération en matière de transport et de communications dans le Plan d'action de Bali montrent l'importance qui est accordée à cette question. Il est généralement reconnu qu'afin de tirer parti de la révolution informationnelle, le renforcement des infrastructures de communications des pays en développement doit recevoir une attention prioritaire.

27. Un certain nombre de pays, comme le Bangladesh, la Malaisie et le Pakistan ont établi un régime d'IED spécifique, offrant des concessions spéciales; de nombreux autres pays ont conclu des accords bilatéraux avec les pays d'origine des sociétés transnationales; d'autres encore établissent entre eux des accords d'investissement bilatéraux sous les auspices du Groupe des 15 et de la CNUCED. En outre, l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement est en partie financée par la CNUCED. À sa deuxième réunion annuelle tenue à Genève, en 1997, avec 80 pays participants, elle a examiné la question de l'harmonisation des régimes en matière d'IED et l'élaboration d'un manuel des meilleures pratiques. L'Organisation mondiale du commerce examine également la question de la normalisation des politiques en matière d'investissement et de concurrence. Toutefois, il est généralement reconnu que le facteur le plus important pour attirer les investissements est la qualité de l'administration publique et la prévention de la corruption dans la fonction publique.

28. Les investissements Sud-Sud sont toujours entravés par le fort endettement de nombreux pays en développement. En fait, la charge de la dette est devenue un obstacle majeur à l'accroissement de l'épargne, de l'investissement et du commerce, entravant le développement économique et humain d'un pays dans son ensemble. De nombreuses initiatives ont été lancées depuis 20 ans au moins en matière d'allègement de la dette mais sans succès notable. L'effort le plus récent est l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, lancée en 1996 et réexaminée en juillet 1999. Cette initiative encourageante vise à réduire la dette de ces pays et devrait permettre d'alléger celle de 37 pays. Toutefois, la complexité de cette initiative et le temps nécessaire à sa mise en oeuvre, la conditionnalité sévère et l'ignorance des besoins financiers persistent. L'Initiative exclut également quelques autres pays méritants, dont le montant total de la dette est très faible par rapport aux mouvements de capitaux à l'échelle mondiale. L'amélioration de l'économie des pays fortement endettés demeure au coeur du problème. Certaines initiatives hardies sont justifiées et

à cette fin la proposition d'annulation pure et simple de la dette mérite un examen sérieux. Bien que l'allègement de la dette impose une charge aux pays développés, il faut prendre conscience du fait que le règlement rapide du problème est un impératif pour l'inclusion de nombreux pays dans le processus de mondialisation et pour sa viabilité.

III. Appui multilatéral à la coopération Sud-Sud

29. Les pays en développement ont l'ultime responsabilité de la coopération Sud-Sud. Mais le système multilatéral a un rôle à jouer dans la poursuite de l'expansion économique mondiale. À la réunion organisée le 7 octobre 1998, à l'occasion du vingtième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires, en application de la résolution 52/205 de l'Assemblée générale, les États Membres ont réaffirmé l'actualité du Plan d'action et demandé que la communauté internationale réitère son engagement et relance son action à l'appui de la coopération Sud-Sud. (Les débats et principales délibérations de la réunion sont consignés dans le document A/53/PV.31 et dans une publication du Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement intitulé «Le Plan d'action de Buenos Aires : célébration du vingtième anniversaire»).

30. La présente section examine le rôle et l'action du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la coopération Sud-Sud au cours des deux dernières années. Une importance particulière a été accordée aux efforts visant à renforcer les partenariats élargis, à consolider les capacités collectives, à relier entre eux les pays du Sud et à intégrer les activités de coopération technique entre pays en développement/coopération économique pour les pays en développement dans les activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies pour le développement.

A. Renforcement des partenariats élargis dans le contexte de la coopération Sud-Sud

31. La création de partenariats à base élargie aux fins de la coopération Sud-Sud exige de mener une action sur divers fronts, les pays en développement devant commencer par intensifier leurs efforts en vue d'orienter leurs politiques et pratiques en matière de développement vers la coopération économique et technique entre pays en développement. Cela exige d'adopter des mesures novatrices pour mettre en oeuvre

des programmes de coopération Sud-Sud, un financement adéquat de ces programmes et une accélération de l'appui fourni aux groupes de réflexion du Sud. On trouvera ci-dessous des informations sur certaines des initiatives intéressantes soulignant la contribution que peuvent apporter différents partenaires à la promotion de la coopération Sud-Sud et à l'élargissement de son cadre.

Pays clefs

32. Le Groupe spécial a identifié 23 pays en développement qui, à une réunion en 1997, ont déclaré qu'ils étaient prêts à jouer un rôle moteur dans la coopération technique entre pays en développement en faisant connaître aux autres pays en développement les mesures qu'ils avaient adoptées dans ce contexte, et en les faisant bénéficier de leur expérience, leurs connaissances et leurs compétences techniques. Ces pays, dont un grand nombre ont un niveau de revenu intermédiaire, apportent une dimension nouvelle à la coopération économique et technique entre pays en développement, qui devrait accroître le flux d'assistance technique des pays développés vers les pays du Sud moins développés. D'autres actions – initiatives lancées par des groupes de pays et projets pilotes – sont à l'examen.

Coopération triangulaire

33. Comme la coopération triangulaire s'est révélée être un moyen utile pour les pays donateurs d'appuyer les programmes Sud-Sud lancés et gérés par deux ou plusieurs pays en développement sur la base de l'avantage mutuel. Le Japon, par exemple, a fourni des fonds à l'Indonésie en 1997 afin de promouvoir la riziculture en République-Unie de Tanzanie. Il existe de nombreux exemples où un donateur a aidé un pays en développement à envoyer son personnel en formation dans un autre pays en développement. Des participants de nombreux pays ont effectué des voyages d'études organisés par l'Indonésie à l'intention des agents de planification familiale, dans le cadre de ce type de financement triangulaire. Le Danemark a financé un programme de coopération technique entre le Chili, Cuba et la République dominicaine. L'Allemagne apporte son soutien à un programme dans le cadre duquel le Chili et le Paraguay développeront les petites et moyennes entreprises. Dans le cadre d'un programme financé par la Finlande, le Mexique aide le Guatemala à améliorer les conditions de vie des communautés locales dans le pays et le Chili encourage le travail du bois au Nicaragua. L'Australie, la France, l'Italie et les Pays-Bas ont également fourni des fonds pour des arrangements triangulaires. Un autre très bon exemple porte sur une initiative majeure en matière de sécurité alimentaire lancée en Afrique de l'Ouest et financée par le PNUD, avec des fonds provenant du Japon. L'initiative

s'est transformée en une vaste coalition regroupant l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, divers instituts de recherche sur le riz, des banques de gènes et des laboratoires de développement génétique, ainsi que des agents de vulgarisation dans divers pays de la sous-région. Le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, créé en application de la résolution 50/119 de l'Assemblée générale, a financé plusieurs initiatives importantes dans le cadre de la coopération Sud-Sud. La coopération triangulaire et les activités élargies du Fonds d'affectation spéciale donnent des résultats encourageants et méritent un appui accru des pays donateurs.

Participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales

34. Dans le sillage de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue en octobre 1998, le PNUD, en collaboration avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements, la CNUCED, la Malaysia South-South Corporation, les organisations et organismes des Nations Unies compétents et les chambres nationales de commerce et d'industrie d'Afrique et d'Asie, a lancé le Forum des entreprises d'Afrique et d'Asie, avec l'appui financier du Japon. Ce projet vise à renforcer la collaboration commerciale et en matière d'investissement des pays d'Asie et d'Afrique dans des domaines comme les coentreprises, le franchisage, l'octroi de licences techniques, les transferts de technologie et la sous-traitance. Des entreprises de Chine, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour et de Thaïlande coopéreront avec des entreprises africaines, principalement en Afrique du Sud, au Botswana, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie, au Togo et au Zimbabwe, afin de créer des opérations conjointes. Cette initiative devrait contribuer dans une large mesure à renforcer la coopération industrielle et technologique Sud-Sud.

35. On notera également la collaboration récemment établie par le PNUD avec diverses organisations non gouvernementales internationales, comme le Centre du Sud, le Réseau du tiers monde, le Réseau d'organisations scientifiques du tiers monde et l'Académie des sciences du tiers monde. Cet accord de partenariat devrait renforcer la capacité de ces institutions en tant que centres de réflexion et réseaux efficaces établissant des programmes d'action et documentant et diffusant les bonnes pratiques en matière de développement durable.

B. Renforcer les capacités collectives des pays en développement

36. Face au phénomène de la mondialisation, il y a lieu de s'interroger sur la façon dont chaque pays pris individuellement, en particulier parmi les moins avancés, peut maximiser les avantages que présente le processus, tout en minimisant les risques de dislocation et de marginalisation. Dans ce domaine, le défi majeur est celui du renforcement des capacités. Les pays en développement doivent disposer de moyens nouveaux pour pouvoir accéder à la masse énorme de connaissances libérée par la révolution de l'information et l'exploiter. Il importe tout autant qu'ils puissent gérer au mieux leurs secteurs public et privé de façon à être à même de croître et prospérer dans un monde où la concurrence est vive. Il faut en outre qu'ils acquièrent les compétences et le savoir-faire voulus pour négocier de façon valable au sein des systèmes nouvellement mis en place pour la gestion des affaires mondiales, tels l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

37. Les pays en développement ayant collectivement demandé qu'on les aide à participer aux travaux de l'OMC, le PNUD et le Centre du Sud ont entrepris une vaste étude du fonctionnement de cette institution et de son incidence sur le Sud. Leurs conclusions ont été publiées en 1998, sous la forme document directif intitulé «The WTO Multilateral Trade Agenda and the South». Ce document examine divers domaines et questions qui intéressent les pays en développement dans le fonctionnement de l'OMC, s'agissant de l'application des accords du Cycle d'Uruguay, du programme de travail implicite dans ces accords et du futur programme de travail du millénaire en matière de commerce. Il contient un certain nombre de propositions touchant les initiatives que les pays en développement pourraient prendre en vue d'améliorer leur situation au sein du régime commercial mondial et de renforcer leurs capacités de négocier au sein de l'OMC. Il constitue une référence utile pour ceux qui participent régulièrement aux débats et aux négociations menés à Genève dans le cadre de l'OMC, ainsi que pour les responsables, les décideurs et les personnalités influentes dans les capitales nationales.

38. La CNUCED et le PNUD ont entrepris une tâche du même ordre lorsqu'ils ont lancé conjointement un programme mondial en matière de mondialisation, de libéralisation et de développement humain durable. Ce programme a pour objet de renforcer, dans une optique Sud-Sud, les capacités des pays en développement, en particulier ceux dont le revenu est faible, à élaborer des mesures politiques et institutionnelles qui leur permettent de s'intégrer dans l'économie mondiale, à améliorer la coordination entre les niveaux micro et macroéconomiques pour ce qui est de la mise au point des grandes orientations, et de suivre l'application des politiques et programmes. Le PNUD lance par ailleurs actuellement une

grande initiative de renforcement des capacités dans les pays de la région subsaharienne, en collaboration avec l'OUA, la CEA et plusieurs groupes régionaux.

39. Autre tentative de renforcement des capacités collectives, le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), mis en place en 1989, continue d'être appliqué; il s'est en effet révélé être un cadre de libre-échange utile entre un petit nombre de pays, et constitue un premier pas vers un système de libre-échange au niveau mondial.

40. Le système des Nations Unies s'emploie par ailleurs à renforcer les capacités de groupes de pays désavantagés dans des domaines spécifiques d'importance stratégique. Ainsi, la CNUCED aide les pays les moins avancés à obtenir que leurs exportations soient exonérées de droits dans le cadre du régime de l'OMC. Les organismes des Nations Unies sont de plus en plus nombreux à appuyer la création de centres d'excellence dans le Sud. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a, par exemple, contribué à l'établissement de cinq centres – respectivement en Chine, en Indonésie, au Mexique, en Thaïlande et en Tunisie – qui facilitent la diffusion de données relatives à des expériences réussies dans les domaines de la santé en matière de reproduction et de la population et ce, dans le but d'offrir une vaste gamme de formations pertinentes à d'autres pays en développement.

41. Maintes activités de coopération internationale pour le développement sont donc axées sur le renforcement des capacités. Il semble par ailleurs que l'on obtienne des résultats plus tangibles et durables si, au niveau multilatéral, on aide le Sud à conjuguer et renforcer les moyens collectifs dont il dispose pour résoudre, non seulement les problèmes de développement national et d'intégration dans l'économie mondiale communs à tous les pays en développement, mais aussi ceux qui sont spécifiques aux pays moins développés ou parmi les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

C. Mettre le Sud en réseau

42. La révolution de l'information a eu pour effet de faciliter la compilation d'informations et de donner accès à la technologie à un coût relativement modeste. Il est devenu possible de dégrouper les processus de production en diversifiant l'implantation géographique des centres de production et en élargissant la sous-traitance à diverses petites et moyennes entreprises sur le marché mondial. Les pays sous-développés peuvent ainsi sauter les étapes et accéder d'emblée à des techniques de pointe. Une telle évolution représente donc pour eux une occasion sans précédent d'accélérer le processus de développement.

43. La plupart des organismes et des institutions du système des Nations Unies accumulent depuis des années des informations sur les compétences, les institutions et les pratiques optimales. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple, a élargi son Système international d'information pour les sciences et la technologie agricole ainsi que son Système d'information sur les recherches agronomiques, en y ajoutant une liste complète d'experts du Sud en matière de coopération technique entre pays en développement et pays en transition. L'ONUDI possède une banque d'informations industrielles et technologiques ainsi qu'un système d'échange de renseignements techniques. L'Union postale universelle tient à jour une liste de spécialistes en matière de services postaux et de communications dans les pays en développement. Le Réseau mondial de pôles commerciaux de la CNUCED fournit une vaste gamme d'informations concernant les biens et les services, ainsi que les pratiques commerciales et les possibilités d'investissement dans le Sud. Il compte à présent 60 pôles, à l'échelon régional et au niveau national, et couvre 117 pays, toutes régions confondues. Pour certains pays en développement, il représente le seul moyen sûr de participer au commerce électronique.

44. Le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNet), créé conjointement en 1997 par le PNUD et l'Alliance des petits États insulaires, offre un autre exemple remarquable de mise en réseau du Sud. Il possède maintenant un site Web à partir duquel il est possible d'accéder à des informations en réseau dans les domaines suivants : biodiversité, changement climatique, énergie, tourisme et commerce. Pour les petits États insulaires en développement de toutes les régions du monde, ce réseau constitue désormais un moyen important d'échanger des données d'information et d'expérience.

45. En 1998, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, en collaboration avec le Gouvernement brésilien, a transformé son Système d'orientation pour l'information de la coopération technique pour le développement en un réseau d'information pour le développement entièrement fondé sur Internet; cette initiative a représenté un tournant majeur dans la facilitation de la circulation Sud-Sud de l'information. Le système contient déjà une mine d'informations relatives au Sud - compétences, institutions pour le développement, centres d'excellence et formations dispensées sur place. Il répertorie également une vaste gamme de pratiques ayant donné de bons résultats dans les domaines suivants : sciences et techniques, urbanisme, atténuation de la pauvreté, agriculture durable et développement rural. Cet inventaire a été constitué en partie à l'aide de partenariats formés avec des institutions de recherche et des

réseaux du Sud et avec la collaboration d'autres organismes des Nations Unies. On s'emploie actuellement à en diversifier encore le contenu en y ajoutant des renseignements spécifiques à certains pays et certains secteurs ainsi que des informations relatives aux possibilités de coopération existantes dans le Sud. On cherche tout particulièrement à mettre ces informations à la disposition des pays les moins avancés en les aidant, dans certaines limites, à se procurer le matériel informatique nécessaire. Une fois le système pleinement développé, tous les pays en développement qui auront accès à Internet disposeront d'informations sur la coopération Sud-Sud et seront à même de fournir des informations sur leurs activités de développement à des partenaires intéressés.

46. Bien que, au fil des années, les organismes et institutions du système des Nations Unies aient consenti d'énormes investissements pour créer diverses bases de données et systèmes d'information, mettre en réseau ces bases et systèmes et permettre aux pays en développement ainsi qu'à la communauté des donateurs et aux équipes des Nations Unies chargées des opérations au niveau des pays, d'y accéder facilement demeure une tâche redoutable.

D. Intégration de la coopération Sud-Sud dans des activités opérationnelles

47. Conformément aux dispositions de la résolution 52/205 de l'Assemblée générale, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD, en étroite collaboration avec les organismes et institutions des Nations Unies, a pris un certain nombre d'initiatives en vue de mieux coordonner l'appui apporté par le système à la coopération Sud-Sud et à le rendre plus efficace. Parmi ces initiatives, on peut notamment citer : a) les directives révisées à l'échelle du système pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement (E/1997/110), qui ont été examinées par le Conseil économique et social, lequel en a pris note dans sa décision 1998/284; b) les recommandations concrètes du Secrétaire général concernant le renforcement de l'intégration des modalités de coopération économique et technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies (A/53/226/Add.4); c) la réunion des représentants et des interlocuteurs désignés en matière de coopération économique et technique entre pays en développement, organisée en juin 1999, en vue de réexaminer les directives et, spécifiquement, de mettre au point des indicateurs communs pour le suivi et la mesure des progrès réalisés et des résultats obtenus lors de la mise en application de ces directives ainsi que des recommandations du Secrétaire général. On estime que ces efforts satisferont, dans une large

mesure, à l'engagement pris par le système des Nations Unies d'orienter de plus en plus ses activités opérationnelles dans le sens d'un appui à la coopération Sud-Sud.

48. Du Plan d'action de Buenos Aires à la résolution 1992/41 du Conseil économique et social du 30 juillet 1992, en passant par les nombreuses résolutions que l'Assemblée générale a adoptées par la suite sur la question, le système des Nations Unies a constamment été engagé à faire une place privilégiée à la coopération Sud-Sud au sein des programmes et activités appuyés par ses organismes et institutions, notamment les commissions régionales. Orienter de plus en plus les activités opérationnelles pour le développement vers un appui à la coopération Sud-Sud constitue un élément important de la stratégie du système des Nations Unies en matière de développement. Bien que des progrès aient été marqués ces dernières années, il y a lieu de redoubler d'efforts pour augmenter le niveau de l'aide financière affectée à cette coopération. Dans tout le système des Nations Unies pour le développement, les responsables de haut niveau, tant aux sièges qu'à l'échelon national, doivent faire de la coopération Sud-Sud leur responsabilité première. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les cadres pour la coopération technique au niveau des régions et des pays du PNUD et les programmes de coopération technique ordinaires de tous les organismes et institutions des Nations Unies, notamment les commissions régionales, doivent donner une expression concrète à l'appui d'initiatives de collaboration entre pays en développement.

IV. Conclusion

49. La coopération Sud-Sud continue de se renforcer en dépit des revers économiques et financiers observés en 1997 dans certains pays asiatiques. La robustesse d'une économie mondiale intégrée a atténué l'effet de contagion du ralentissement en Asie tout en retardant et modérant les répercussions sur d'autres pays en développement ou en transition. La crise a néanmoins démontré une fois de plus que toutes les économies sont interdépendantes et qu'aucun pays n'est à l'abri des problèmes nouveaux qui surgissent dans une économie mondiale qui se transforme rapidement, et ne peut résoudre ces problèmes par ses propres moyens.

50. Il y a lieu de noter que la crise asiatique a préparé la voie à un consensus sur la réforme du système bancaire et à une gestion particulièrement prudente des flux de capitaux à court terme. Elle a contribué à la formulation d'idées nouvelles quant au suivi des transactions en devises et mis en évidence la nécessité d'adopter des mesures plus énergiques pour améliorer la qualité des ressources humaines. Elle a souligné la nécessité pour le Sud de s'appuyer plus fermement sur les principes de la solidarité et de l'autosuffisance collective, et d'élaborer des processus, mécanismes et politiques qui lui permettent de recueillir les bénéfices de la mondialisation.

51. L'analyse contenue dans le présent rapport indique clairement que la coopération Sud-Sud est un puissant instrument au service d'une expansion équitable de l'économie mondiale. Elle facilite la participation de tous les pays, en particulier ceux qui sont désavantagés, à un monde intégré et prospère. Il est manifeste également que, tout en ouvrant de nouvelles possibilités aux pays en développement, la mondialisation leur pose des problèmes qui ne peuvent être résolus que grâce à une intervention multilatérale.

52. La coopération Sud-Sud offre un cadre gigantesque à l'action collective aux niveaux national, sous-régional, régional, interrégional et mondial. C'est une entreprise conduite entre pays du Sud, par le Sud, et pour le Sud. Il est indispensable de la suivre, à l'échelon individuel et collectivement. Son objectif ultime est de donner davantage de possibilités à tous et d'améliorer le sort des pauvres et des désavantagés. Bien que l'aide extérieure conserve une importance vitale et doive de fait être considérablement augmentée, la mesure dans laquelle il sera possible de profiter pleinement des possibilités offertes et de les exploiter dépendra largement des efforts du Sud lui-même. Si ces efforts aboutissent, ils contribueront grandement à une croissance économique durable et à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Il convient donc de prendre des mesures qui visent plus délibérément à renforcer l'autosuf-

finance collective du Sud. Premièrement, les arrangements économiques régionaux et sous-régionaux devraient viser l'intégration régionale dans des délais plus brefs. Deuxièmement, ils devraient mettre au point des positions communes face aux problèmes économiques mondiaux, coordonner ces positions et construire dessus de solides programmes d'intérêt commun. Troisièmement, ils devraient renforcer leur capacité de négocier en se dotant d'organisations régionales et mondiales ou en renforçant les organisations de ce type qui existent déjà, comme le Groupe des 15, le Groupe des 24 et le Groupe des 77, et en appuyant les groupes de réflexion Sud-Sud. Ils devraient par exemple étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes régionaux novateurs pour s'attaquer aux problèmes financiers et économiques, afin d'attirer les flots de capitaux extérieurs, donner l'alerte rapidement en cas de crise financière, mobiliser les secours internationaux et élaborer des programmes d'ajustement structurel adaptés aux systèmes économiques et financiers et à la situation sociale des pays concernés.

53. L'interdépendance croissante de toutes les économies plaide pour un multilatéralisme d'un genre nouveau. Pour être ouvert et durable, ce multilatéralisme devra avoir visage humain. Il devra concilier espoirs de profit et impératifs de développement. Les expériences et initiatives novatrices examinées dans le présent rapport, telles que le renforcement des capacités collectives, la coopération triangulaire, la réduction de la dette, la mise en réseau des connaissances et la création de centres d'excellence, offrent diverses possibilités d'action concrète aux donateurs désireux d'intensifier leur participation et de renforcer leur appui. La communauté internationale, et en particulier le système multilatéral, doit collaborer en vue de tirer les enseignements de ces expériences ainsi que mettre au point et appuyer des initiatives Sud-Sud davantage axées sur les résultats et qui se suffisent davantage à elles-mêmes. C'est à ce prix que les pays en développement pourront à coup sûr participer plus nombreux au processus de mondialisation et que la communauté internationale se rapprochera de ses objectifs en matière de développement.

Notes

¹ Rapport sur le commerce et le développement, 1998.

² Robert Bouzas : «Promotion des échanges et des investissements dans la région du Marché commun du sud (MERCOSUR)», document rédigé pour la réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement en 1999.

³ CNUCED : Rapport sur le commerce et le développement, 1998.

⁴ Centre du Sud : Foreign Direct Investment Development and the New Global Order, 1997.